LETTRE AUX HABITANTS N°53

Décembre 2021

COMMUNE DE CROISY-SUR-EURE

www.croisy-sur-eure.fr

SOMMAIRE :

P4 : Point COVID - Point fibre
P5 : Repas des anciens - Comité des fêtes
P6 : Travaux
P7 : Remise de médaille
P8/9 : Ca s'est passé à Croisy
P10 : Environnement et énergie
P11 : Boursin et le développement durable
P12 : Tri sélectif
P13 : Revue de presse - Carnet du jour
P14/15 : Un peu d'Histoire
P16 : Croisy se lance dans la communication 2.0

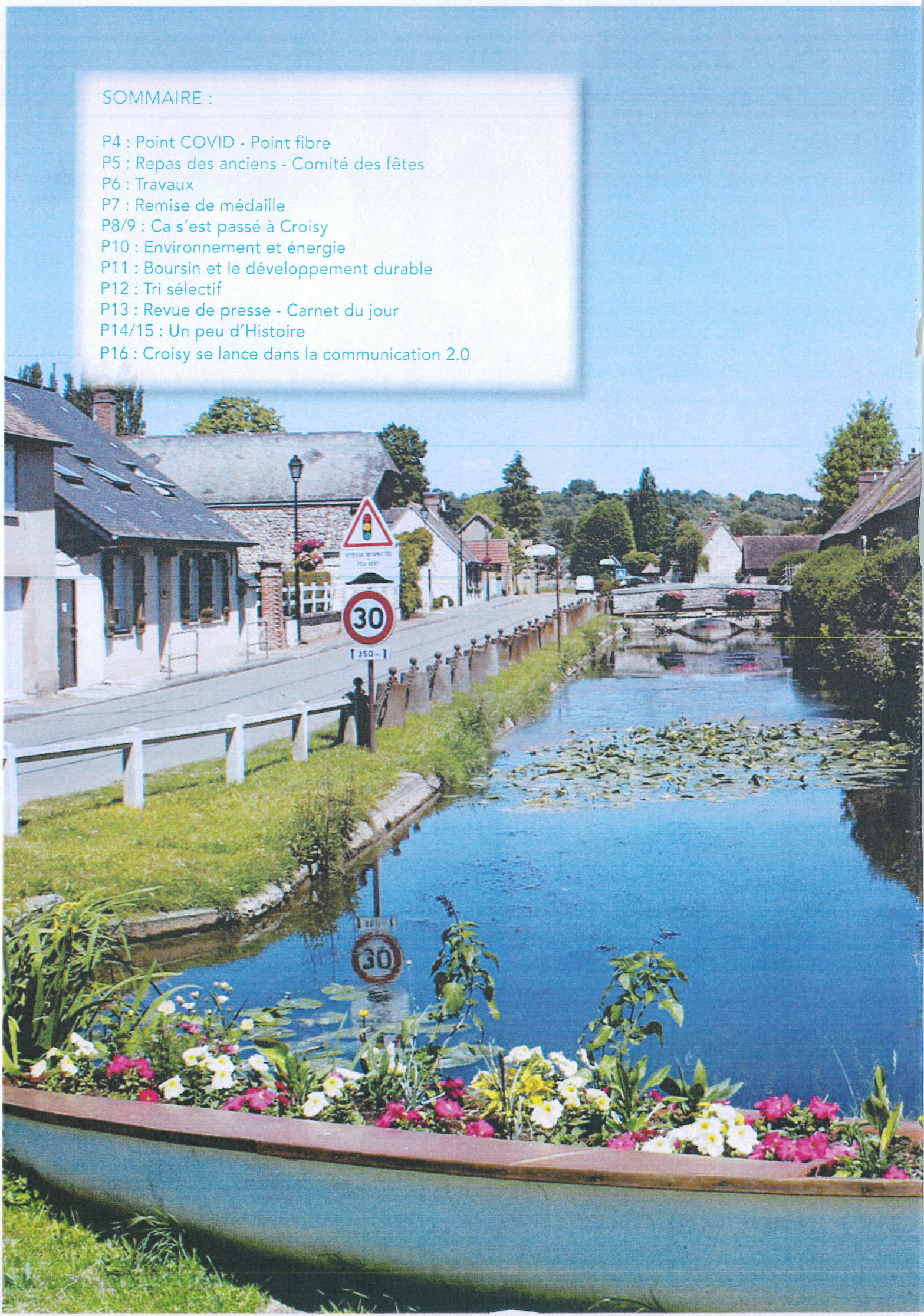

LE MOT DU MAIRE

Chers Croisillonnes et Croisillons,

Noël arrive à pas feutrés… un nouvel esprit tranquille se dégage après tant de bouleversements créés par cette pandémie qui nous a tous bouleversés, mais ce n'est peut-être pas fini ?
On ne peut pas dire que cela a été facile pour tout le monde. Et je ne voudrais pas remuer les mauvais souvenirs que certains ont vécus.

Je n'ai pas eu d'échos de personnes qui ont été atteintes gravement par la COVID. Quelques villageois m'ont indiqué l'avoir attrapée, mais aucune hospitalisation. Est-ce parce que notre petit village est un peu isolé, est-ce parce que nous respirons le bon air, est-ce que parce que nous sommes tous raisonnables et suivons les consignes de respect des barrières anti covid et de la vaccination?
J'espère que vous l'avez tous été. Ce n'est pas à moi de faire la morale, mais je pense à titre personnel que la vaccination est le seul moyen de faire reculer l'épidémie. Faisons confiance à la médecine. Et surtout préservons par ce vaccin nos proches en ne leurs transmettant pas le virus. C'est un simple geste de respect envers l'autre et efficace. De nouvelles consignes sont diffusées régulièrement. Nous devons les respecter. (voir § à ce sujet)

Mais revenons à notre village et aux informations que nous voulons vous transmettre. Nous ne pouvons pas nous plaindre cette année 2021 de la chaleur. Certains, pessimistes, diront que le temps a été maussade et qu'il y a eu un manque de chaleur. D'autres diront qu'il y a eu trop de pluie. Enfin d'autres optimistes ne se plaindront pas. L'automne est là mais comme beaucoup d'année, nous avons eu un retour de l'été indien. On ne peut que s'en réjouir.

Nos agents d'entretien ont encore cette année travaillé admirablement bien pour rendre la commune accueillante et fleurie. Le travail d'entretien et d'arrosage des jardinières, des suspentes et des massifs s'est jumelé avec celui de l'entretien des parcours de promenade et du nettoyage régulier de la voirie. Nous pouvons les féliciter d'autant que nous venons de recevoir le prix départemental de la préservation de l'environnement.
Je disais, nos agents d'entretien, car nous avons au printemps embauché Kevin pour seconder Cédric et remplacer Éric. Kevin est issu de l'ESAT et est handicapé. Néanmoins son adaptation dans nos structures est parfaitement satisfaisante. Nous souhaitons que tous nous l'accueillons avec bienveillance.
Éric a eu la validation de son départ à la retraite. Nous lui souhaitons bon vent et surtout une bonne santé.

Nous parlions de la préservation de l'environnement et de l'écologie. Nous développerons dans cette lettre nos réflexions et les idées que nous voudrions mettre en place pour participer à notre niveau aux actions proposées dans ces domaines et bien évidemment avec vous.

Nous avons organisé en juin le repas des anciens, celui-ci n'ayant pas pu se faire en fin de l'année 2020 suite à la réglementation imposée par la pandémie. Ce repas apporte toujours une vraie joie à tous nos participants. La présence de nos conseillers cantonaux et de notre députée est toujours un honneur et apporte une amicale présence. Nous les remercions.

Nous venons de renouveler le 4 décembre ces retrouvailles au titre du repas de 2021 et encore du bonheur et de la joie à festoyer

Les travaux d'investissement ont encore été importants cette année et bien menés sans retard.

La promenade dans le fond de vallée permettant de rejoindre la limite de territoire de Croisy vers Saint Aquilin a été terminée avec le débroussaillage, l'abattage des taillis et arbres morts, le déblaiement et la scarification du parcours. Il a été aussi procédé à la pose des dernières clôtures délimitant le territoire de la commune. Nous attendons maintenant la prolongation vers St-Aquilin.
Le fossé joignant le bras du Sagout à celui du Bechet a aussi été déblayé de toutes les embases, curé et recalibré. L'eau maintenant y coule agréablement et ne déborde plus comme avant. Merci au Syndicat de rivière pour ces travaux.
Les travaux du cimetière sont aussi terminés. Les deux allées principales sont pavées, les allées secondaires sont ensemencées et les éclairages rasants éclairent agréablement l'allée principale jusqu'à l'entrée de l'église.
Nous commençons à réfléchir sur les investissements de l'an prochain. Il nous faut en effet déposer les projets avant le 15 décembre 2021. Nous les développerons dans cette lettre.

Fin aout, j'ai eu l'honneur de recevoir par notre Président Emanuel Macron le titre de Chevalier de lOrdre National du Mérite qui m'a été remise le 27 août par Sébastien Lecornu ministre d'outre-mer. Merci à tous ceux qui m'ont témoigné de leurs félicitations et de leur sympathie par courrier ou leur présence.

Le comité des fêtes est en cours de refonte. L'assemblée générale se tiendra en janvier 2022 et nous aurons à cœur de vous envoyer une convocation pour y participer. Nous pourrons définir le programme de l'année. Déjà vous pourrez retenir la date du 9 janvier pour participer à l'arbre de Noël des enfants, tirer les rois et partager nos vœux que je souhaite vous transmettre.

Je voulais vous souhaiter dès à présent une excellente année 2022, une bonne santé surtout, et que nous puissions enfin nous retrouver dans la joie et la tranquillité ce 9 janvier 2022
Bonne année à tous. Votre maire

COVID-19
CORONAVIRUS

POINT COVID - PRÉFECTURE DE L'EURE
LETTRE D'INFORMATION AUX MAIRES ET PRESIDENTS

26 novembre 2021

Les données épidémiologiques confirment une forte augmentation des contaminations sur l'ensemble du territoire (30 000 cas pour la journée du 24 novembre) avec une courbe de croissance qui semble pouvoir encore accélérer. Les dernières données confirment que notre département n'échappe pas à cette tendance.

L'augmentation de ces contaminations s'accompagne d'une remontée des hospitalisations et des admissions en réanimation.
Au-delà du constat d'une pandémie toujours présente, il faut admettre collectivement que la cinquième vague annoncée est confirmée, puissante et durable avec un pic attendu en janvier - février.

Une baisse de vigilance et de mobilisation est à exclure. En effet, elle remettrait en cause le succès des stratégies mises en œuvre jusqu'ici. La maîtrise des effets de cette vague permettra de pérenniser la reprise des activités connue depuis l'été et conserver l'objectif d'éviter à la période de fin d'année la prise de mesures plus contraignantes.

L'ensemble des acteurs doivent donc être mobilisés à tous niveaux pour continuer d'assurer la protection du plus grand nombre et des plus fragiles à travers le renforcement des principes d'actions déjà évoqués au niveau national :

RENFORCER LA VACCINATION
CASSER LES CHAINES DE CONTAMINATION
ÉLARGIR LE RECOURS AU PASSE SANITAIRE
DEPLOYER LES MESURES LOCALES D'APPUIS

La stratégie mise en œuvre et poursuivie à tous niveaux nous a montré qu'il est néanmoins possible de maîtriser notre situation et de vivre avec le virus. En témoigne la reprise de nos activités.

POINT SUR LA FIBRE

Le contrôle des travaux de raccordement de la fibre aux habitations à partir des regards de répartition a permis de constater encore des anomalies. Des travaux de pose de la fibre sont donc relancés avec changement de certains câbles détériorés. Certains poteaux sont aussi à réparer suite à la dernière tempête. Il nous a été dit que lorsque tous ces travaux seront terminés et que le contrôle final serait acquis, un gel de trois mois serait appliqué pour permettre, à l'issue de cette durée, aux concessionnaires de vous démarcher pour faire leur proposition commerciale. Le branchement de votre habitation sera facturé environ 110 € par les fournisseurs d'accès internet (négociable). Le coût réel est de 1100 € à la charge de Eure Normandie Numérique.

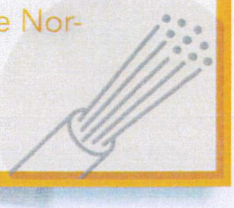

REPAS DES ANCIENS

Le 4 décembre 2021
Moulin du Bechet

DES NOUVELLES DE VOTRE COMITÉ DES FÊTES

Ces 18 derniers mois ont décidément été bien compliqués en termes de manifestations festives, pour les raisons que chacun connait.

Quelques évènements ont pu se tenir malgré tout, principalement les manifestations en plein air, comme par exemple le concours de pétanque du 14 juillet ou encore la chasse aux œufs de ce début de printemps, mais globalement c'est un planning bien allégé qui a été présenté à la commune.

Plus récemment, les enfants de Croisy ont eu la joie de pouvoir se déguiser et fêter Halloween lors d'une journée organisée par Aurélie Chatelain au cours de laquelle il fallait mener l'enquête pour retrouver et libérer une sorcière, afin de pouvoir accéder au coffre de bonbons.

L'année 2022 sera, nous l'espérons tous, l'année du retour à la normale, voire même beaucoup mieux que cela, c'est en tout cas notre volonté.

2022 commencera fort avec un Noël de Croisy exceptionnel, et la venue du magicien Olivier Floc, un spectacle à ne rater sous aucun prétexte ! Rendez vous à la marie le dimanche 09 janvier à 15h30. Le spectacle participatif pour petits et grands, sera suivi comme d'habitude par une remise de cadeaux aux enfants, et par le partage de la traditionnelle galette des rois.

En janvier à la marie, se tiendra l'assemblée générale du Comité des Fêtes. Julie Lainé, présidente depuis 2019, ne renouvellera pas son mandat, pour des raisons personnelles ; un nouveau bureau sera donc élu à cette occasion, et c'est l'opportunité pour chacun, et en particulier les nouveaux arrivants de la commune, de venir se renseigner, et pourquoi pas de devenir membres actif du comité ; toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le mois de mars saluera le retour d'une manifestation qui avait beaucoup plu ces dernières années, le diner « Pain Vin Fromage » ; la date retenue est le vendredi 4 mars, et nous aurons l'occasion de revenir vers vous plus en détail sur les modalités d'inscriptions, via l'application Panneau Pocket (prenez le temps de bien lire la page concernant cette application, et surtout de l'installer !)

RESTAURATION DU MUR SUD DE L'EGLISE

La commune de Croisy-sur Eure souhaite continuer les travaux de restauration de son patrimoine et s'attaquer aux travaux de reprise extérieure de la façade sud de la nef et de la réparation du mur du cimetière.
L'ensemble du site dont l'église et son cimetière sont inscrits en site classé. Le projet de réaménagement sera donc soumis à un avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France.
La façade sud de l'église est soumise à l'usure du temps et s'est particulièrement dégradée ces dernières années. La façade nord est en bon état. La restauration et la reprise de maçonnerie ne feront l'objet que de la façade sud.

Les entreprises contactées pour estimer les travaux ont été soumises à un cahier des charges respectant les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France, France Poulain.

- Les pierres de taille proviendront de la carrière de Vernonnet (pierre calcaire de Vernon).
- Remplacement des pierres de même origine (grouettes et silex).
- Jointement des pierres avec un mortier chaux-sable aspect clair dosé correctement.

C'est l'entreprise GATIBA- rénovation qui a été choisie pour ses compétences en restauration démontrées lors des travaux précédents réalisés sur le patrimoine de la commune

LES AUTRES TRAVAUX

Les investissements 2021 ont porté principalement sur l'aménagement paysager du cimetière avec le pavage de l'allées principale allant de l'entrée du cimetière jusqu'à l'entrée de l'église et l'allée secondaire rejoignant le jardin du souvenir.

Un éclairage de l'allée principale permet maintenant de pouvoir guider les personnes lors des cérémonies en fin de soirée d'hiver.

La boucle C amenant les promeneurs jusqu'à la limite de Croisy vers Saint Aquilin est maintenant opérationnelle et dégage un espace qui permettra dans le futur de disposer une table de piquenique dans cette zone ombragée.

L'entretien des chemins de promenades et du bois a fait aussi l'objet d'une attention particulière pour mettre cette zone en valeur. L'inventaire de la fleur et de la faune sera entrepris au mois de juin.

Kevin Bleine

Le long du terrain de loisir (chemin des vieilles pâtures), les aménagements permettant d'éviter l'intrusions de véhicules sont terminés. Le fossé et le monticule ont fait l'objet de plantations vivaces par le personnel communal et les habitants lors des journées de printemps, donnant un aspect sauvage et coloré. remarquable.

JEAN MICHEL DE MONICAULT
NOMMÉ CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

En mai dernier, Jean Michel de Monicault, maire de notre village, a reçu une lettre du Président de la République l'informant de sa décision de le nommer « au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite ».

Ne s'attendant pas à recevoir une telle distinction, une demande de reconnaissance conduite auprès de la présidence de la république par Sébastien Lecornu, Ministre de l'Outremer et Président du département. L'éloge du Ministre s'est porté sur la carrière et le parcours professionnel de Jean Michel de Monicault, son engagement municipal de près d'un demi-siècle, d'abord en tant que simple conseiller municipal puis, en tant que maire depuis 1995.

Outre une carrière professionnelle dense, dont les dix dernières années se sont faites en tant qu'expert à la direction matériaux de SAFRAN, Jean Michel de Monicault est un exemple de longévité dans la fonction d'élu. Il a siégé comme conseiller avec son père Edouard de Monicault puis avec André Garreau, à qui il a succédé en 1995.

Lors de son discours, Jean Michel de Monicault a souligné son attachement à la commune pour mener des actions de progrès avec humilité et conviction. Cette remise des Insignes de L'Ordre National du Mérite au sein de notre mairie revêt un côté solennel et officiel, que Jean Michel de Monicault mérite bien.

La présence de nombreux élus, membres de la famille et amis, a été un beau témoignage de l'estime et de l'amitié, rendu au récipiendaire. Le cocktail qui a suivi a permis à chacun de se retrouver dans une ambiance agréable.

Jean Michel a continué à formuler ce qu'il pensait du mérite avec un certain humour ; dixit :
« Il est fait de force et de ténacité, vertus qui permettent au-delà de l'épreuve d'avoir toujours les yeux fixés sur le cap ». Le mérite, il n'en a pas plus que chacun et chacune d'entre vous, comme disait Charles Péguy « Il y a autant d'amour à peler les pommes de terre qu'à construire des cathédrales. »
Puis il a fait l'éloge de ses parents qui ont marqué son éducation, lui ont donné un exemple de vie, et transmis leurs convictions : valeurs d'ouverture aux autres, du partage, du sens du service et de l'engagement, avec le respect de la parole donnée.

Il a mis en exergue son épouse et ses 5 enfants. Il précise : Le mérite est d'avoir pu construire cet esprit de famille qui nous guide et nous conduit dans le chemin qui est le nôtre aujourd'hui. Chacun des enfants a eu la capacité de réussir malgré des parcours souvent non évidents et difficiles. »
Animé par la foi chrétienne, il a donné aussi un sens à ses engagements en les assumant comme une mission, comme un service. « Je n'étais pas programmé pour être digne d'une si grande distinction » dit-il.

Puis il a également abordé sa carrière professionnelle qui l'a conduit à travailler pendant 35 ans avec Jean Pierre Lecornu, papa de Sébastien et d'autres collègues de la Snecma ici présents.
Il est aussi revenu sur son parcours et ses engagements en tant qu'élu, conseiller municipal, puis comme maire avec comme secrétaire son épouse Catherine et en y associant les différentes équipes municipales et associatives qui se sont succédées et qui ont permis de développer les projets durant près de 40 ans pour préserver la qualité de vie de notre village.

Tous ces engagements finalement, se sont faits de front en parallèle avec ses autres fonctions professionnelles et associatives. C'est ainsi qu'il a pu utiliser ses dons et la possibilité de construire quelque chose avec les autres. Il a conclu son discours par cette phrase de Gandhi qui disait en 1937 dans une lettre à l'Ashram « Si nous cultivons l'habitude de rendre service, notre désir de servir s'accroîtra sans cesse et contribuera non seulement à notre propre bonheur, mais aussi au bonheur du monde en général ».

Et pour finir celle de BERGSON « l'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire ».

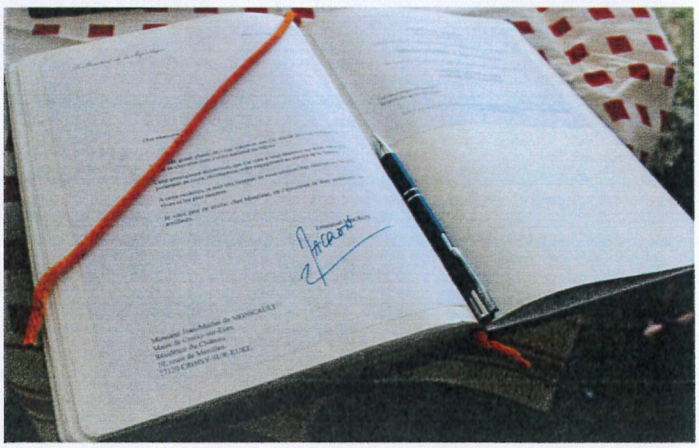

ÇA S'EST PASSÉ À CROISY

LEGENDE :

1 - Concours de pétanque

2 - POPTART au jardin

3 - Décoration du Sapin.

4 - Peintres de rue

5 - Visite du collège de Breteuil

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Cyril Garreau

On va dans le mur : cette expression peut s'appliquer à beaucoup de choses et, en cette période pré-électorale, nous risquons de l'entendre souvent. Mais nous nous en tiendrons au sujet qui nous occupe pour cette lettre aux habitants : l'énergie.

On va dans le mur parce que, dans le monde, nous consommons les sources d'énergie plus vite qu'elles ne se renouvellent.

On va dans le mur parce que nos océans, nos sols, notre atmosphère sont pollués et que le climat se dérègle en partie à cause des gaz à effet de serre dégagés par les combustibles que nous utilisons.
Alors comment sortir de cette spirale ?
«A quelque chose, malheur est bon», disait-on. La pandémie nous aura permis de réduire momentanément la consommation énergétique, de réduire la pollution dans certaines zones. Elle nous aura aussi permis de mieux prendre conscience de l'absurdité de certains de nos modes de vie et de travail.

Ainsi, à titre individuel, on peut être prêt à engager nombre d'actions pour réduire son impact environnemental : isoler sa maison, prendre son vélo pour aller travailler, réduire ses déplacements professionnels au strict nécessaire, éviter de partir à l'autre bout du monde pour les vacances, etc.
Bien sûr, cela ne suffira pas. Il est indispensable, tout en réduisant les consommations d'énergie dans tous les domaines d'activités, d'accélérer la transition énergétique, d'autant plus, qu'avec la fin espérée de la pandémie, tous les secteurs industriels repartent et les consommations d'énergie avec.

Alors dans notre commune que faisons-nous ? et au niveau de la SNA ? ci-après nous allons vous développer nos idées et actions en cours

• Éclairage avec ampoules LEDs.
Comme vous avez pu le constater, la route de Vaux est maintenant équipée de lampe LEDs à très basse consommation d'énergie. Nous venons d'avoir l'accord du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE) pour poursuivre le changement des ampoules au haut Croisy et route de Ménilles. L'accord pour 2022 porte sur l'équipement de 30 mats d'éclairage. Le coût pour la commune est de 6666.00 € soit 30% du coût réel.

• Isolation des plafonds de la mairie.
Le conseil a décidé de compléter l'isolation de la nouvelle mairie par l'isolation des planchers des greniers au-dessus des bureaux en déployant de la laine de verre au sol.

• Chauffage au bois de l'atelier :
Le personnel continue à chauffer l'atelier avec un poêle à bois qui est débité dans les taillis et bois de la commune. Ils sont très satisfaits de la chaleur créée.

• Accompagnement des actions de Seine Normandie Agglomération :

• Tri des déchets et diminution de nos OM vers des économies importantes pour voir la TEOM ne plus augmenter !

• Autres actions d'économie à développer… (arrosage, tontes, utilisation économique des tracteurs… Eco pâturage…) Des actions que nous avons déjà mis en place dans la commune. Un stockage des eaux de pluies est en place à l'atelier, ce qui permet d'utiliser de l'eau de récupération pour faire les nettoyages divers et arroser toutes les plantes ornant la place de la mairie. L'éco pâturage est aussi en place et les tontes sont divisées par deux. La limitation de l'utilisation des tracteurs en découle.

• La vitesse des véhicules ; un mot sur les feux rouges : c'est aussi une action en faveur de la limitation de la vitesse et en conséquence la diminution de la consommation de carburant. Cela se jumelle avec la sécurité.

• Les autres actions pour la sécurité (étude d'aménagement de l'entrée de la commune route de st Aquilin).

LA FROMAGERIE BOURSIN
EN ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SON USINE

L'usine Boursin de Croisy sur Eure fait partie du groupe Bel (vache qui rit, babybel, kiri, Nurishh, Materne,Mont-blanc...),qui coconstruit des politiques ambitieuses en matière de développement durable notamment avec l'association WWF ou par l' adhésion au programme act4Nature.

La Fromagerie Boursin de Croisy sur Eure a, quant à elle, lancée en novembre 2020 un projet dénommé « Pacy Green Factory » dont les 3 axes prioritaires sont en lien direct avec l'environnement : la biodiversité, la consommation d'eau et les énergies renouvelables.

L'implication des salariés et des Ambassadeurs est encouragée dans la démarche pour agir au quotidien au travail, à la maison et communiquer auprès de l'ensemble des salariés du site sur le projet.
Au niveau de son Environnement, le site de la Fromagerie Boursin est implanté sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique « la vallée de l'Eure d'Acquigny à Menilles, la Basse Vallée de l'Iton » : cette vallée joue un rôle fonctionnel primordial : c'est un élément de diversité régionale et une zone refuge pour la flore et la faune. Elle a aussi un rôle de régulation des facteurs climatiques et de protection contre l'érosion. La superficie de l'usine est de 8.2 Ha. Une partie est déjà utilisée en éco-pâturages.

Ce contexte fait du site son unicité par rapport aux autres sites industriels du groupe. Ainsi, préserver et favoriser la Biodiversité sur le site de Croisy est apparu comme un axe essentiel.
L'objectif est de faire de l'usine un site 100% Responsable, Visitable, Vitrine des engagements RSE du groupe BEL d'ici 2024 et d'inter agir avec le tissu local sur la démarche RSE.

C'est pourquoi le site travaille aussi avec les acteurs locaux comme la mairie de Croisy/Eure et est membre d'un groupe de travail, au sein du groupement d'entreprises sur Vernon (GIRV), qui travaille sur la résilience et s'appelle Actions Transitions. Des réunions d'une heure chaque semaine s'organisent sur une thématique pour permettre d'avancer de façon plus agile, rapide, partager nos expériences, mettre en relation les personnes, les entreprises et le territoire, ...

Pour conclure, un focus sur quelques actions biodiversité et lien avec Actions Transitions et les ambassadeurs :

- Semis des jachères fleuries sur le site pour les insectes pollinisateurs
- Réalisation d'un troc de plantes et de graines avec nos salariés et les étudiants de l'ESCCI.
- Les étudiants de l'ESCCI ont créé des ateliers Biodiversité pour mettre en place des nichoirs, des hôtels à insectes, à hérissons, à écureuils. Nous les utilisons pour en créer et en mettre en place sur le site. Nous partagerons ces fiches d'actions à nos salariés et en externe pour des réalisations personnelles.
- Présentation de notre projet et démarche au groupe Actions Transition sur le site.
- Identification d'espèces à enjeux mais aussi des espèces envahissantes. Mise en place de première mesure de protection pour les espèces à enjeux avec le prestataire des espaces verts.
- Réalisation de nichoirs avec les salariés pour les mettre en place sur le site ensuite.
- Réalisation d'une opération de comptage participatif avec le lycée de Sully et nos ambassadeurs.
- Identification, collecte et utilisation sur le site de plantes sauvages comestibles et/ou médicinales avec nos salariés.

MOBILISONS-NOUS, TRIONS PLUS !

Afin de vous simplifier le tri au quotidien et d'améliorer le recyclage des déchets, Seine Normandie Agglomération a investit dans un centre de tri. Il a été conçu pour trier de nouveaux matériaux.
Grâce à de nouvelles solutions techniques, il est désormais possible d'extraire et de valoriser plusieurs emballages.
Depuis le 1 er septembre, vous pouvez déposer dans votre bac de tri à couvercle jaune tous vos emballages ménagers.
Désormais, plus de doute possible : si c'est un emballage, il doit aller dans votre bac jaune.
Inutile de le laver, il suffit de bien le vider et de le déposer en vrac dans votre bac. Les bouteilles, cartons et briques alimentaires peuvent être aplaties.
Une fois triés, vos emballages sont recyclés afin de produire de nouveaux emballages ou objets ; les ressources naturelles sont ainsi préservées.
Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnent et la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre poubelle d'ordures ménagères.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Après quatorze années de stabilité fiscale, les élus de Seine Normandie Agglomération ont dû se résoudre à revaloriser cette taxe. Cette décision fut lourde à prendre par le conseil communautaire, conscient des contraintes financières qui pèsent sur nos concitoyens.

L'ampleur des enjeux environnementaux s'impose à chaque commune et à chaque intercommunalité de France, tenues d'en supporter le coût. C'est la raison pour laquelle cette décision a été prise, à la quasi-unanimité de l'assemblée, toutes sensibilités politiques confondues.

La TEOM a été instituée pour financer intégralement la collecte et le traitement des ordures ménagères. Ce service public représente une dépense pour notre agglomération de 12 millions d'euros par an. Les particuliers comme les entreprises y sont assujettis.
Depuis plusieurs années, cette TEOM croît dans la majorité des territoires en raison de l'augmentation sans précédent de la Taxe générale des activités polluantes (TGAP), qui passe de 54 à 90 euros la tonne.
La TGAP est calculée en fonction du nombre de tonnes d'ordures ménagères non triées (sacs poubelles noirs) déposées pour incinération ou enfouissement.

Par conséquent, si nous souhaitons diminuer le montant de la TGAP et par extension celui de la TEOM, nous n'avons qu'une seule solution : diminuer significativement la quantité de nos ordures ménagères non triées.

Une étude en 2020 sur la composition de ce fameux sac noir a montré que 57% de son contenu auraient pu être triés et valorisés par une filière de recyclage (plastique, verre, carton, métal...).

Maîtriser l'augmentation de la TEOM passe donc obligatoirement par un changement de nos habitudes et le développement du tri sélectif.
Ce constat établi, il nous appartenait de vous accompagner dans cette démarche qui a une double vocation : diminuer les coûts du traitement des déchets et prendre nos responsabilités face aux enjeux environnementaux.

Pour ce faire, Seine Normandie Agglomération a mis en place de nouveaux dispositifs :
- Nouvelles consignes de tri (en pièce jointe) pour réduire le contenu du sac d'ordures ménagères destinées à l'incinération ou à l'enfouissement,
- Sensibilisation des plus jeunes,
- « Les midis sans gâchis » dans les restaurants scolaires,
-Actions de nettoyage des lieux publics,
-Animations sur le temps scolaire dans les écoles et les collèges (plus de 700 élèves sensibilisés en 2020),
-Implantation de points d'apports volontaires pour optimiser les circuits de collecte,
-Aide à l'acquisition de composteur,
-Expérimentation d'un dispositif d'adoption de poules pour réduire ses déchets.

La majorité de nos déchets peut être valorisée avec le tri ou disparaître naturellement dans le composteur.
C'est donc ensemble que nous pouvons diminuer le coût de nos déchets.

Géraldine Chapelain

REVUE DE PRESSE

Entretien avec Jean-Michel de Monicault, maire de Croisy-sur-Eure

Pacy - Vallée d'Eure

CROISY-SUR-EURE

EURE-PARIS MARDI 17 AOÛT 2021 25

LE MAIRE JEAN-MICHEL DE MONICAULT NOMMÉ CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE.

« Le fruit d'un parcours que j'ai essayé de mener avec humilité et conviction »

De nombreuses personnalités dont le ministre des Outre-Mer Sébastien Lecornu lors de la remise de la médaille de chevalier de l'ordre national du Mérite vendredi après-midi dans le jardin de la mairie.

travail de recherche et développement des matériaux dans le spatial et l'aéronautique. J'avoir ainsi bénéficié de nombreuses rencontres de gens beaucoup plus savants que moi. J'ai eu le mérite de connaître les centres de recherche universitaires, les industries, les grandes et petites entreprises nationales et internationales ».

Un engagement municipal de près d'un demi-siècle

Outre une carrière des plus riches, dont les dix dernières années en tant que ingénieur expert à la direction générale de l'armement, l'engagement municipal de Jean-Michel de Monicault ne saurait être oublié. Il a pris une première fois la tête de la commune en 1977 dans l'équipe de son père, Édouard de Monicault, qui devient maire en 1965 jusqu'à

VENDREDI 27 AOÛT 2021 / PARIS-NORMANDIE

10 | EURE

CROISY-SUR-EURE

Pourquoi le maire la Mérite vraiment ?

Jean-Michel de Monicault sera fait chevalier de l'ordre national du Mérite aujourd'hui. Une distinction qui récompense plus de quarante ans de service à sa commune.

Donner toute sa place au végétal est l'un des combats de Jean-Michel de Monicault.

Après d'un demi-siècle de vie publique et un exemple de longévité à la tête d'une commune valent à Jean-Michel de Monicault de rejoindre l'ordre national du Mérite. Il en sera fait chevalier cet après-midi dans les jardins de la mairie.

« UN HONNEUR »

« Pour moi, c'est évidemment un honneur. C'est le fruit d'un parcours que j'ai essayé de mener avec humilité et conviction. Ce sont des chemins qui se sont présentés au cours de ma vie et que j'ai pris en essayant de les suivre au mieux », décrit Jean-Michel de Monicault, qui a reçu notification de sa nomination par courrier personnel du président de la République en date du 14 mai 2021. » Étudiant en sciences appliquées (1971-1974) puis appelé sous les drapeaux (1975-1976), Jean-Michel de Monicault s'engage en politique l'année suivant sa démobilisation. Il occupe un poste de conseiller municipal dans l'équipe d'Édouard de Monicault. C'est en effet son père qui est aux commandes de la ville depuis 1965, et qui le restera jusqu'en 1983.

MAIRE DEPUIS 1995

En parallèle, Jean-Michel de Monicault entre dans le monde du travail au laboratoire national d'essais puis, à partir de 1981, à la SEP de Vernon. Son engagement associatif est aussi multiple.

Au printemps 1995, il prend la succession d'André Garreau comme maire. En 2020, l'ancien cadre de l'industrie spatiale obtient un cinquième mandat consécutif et aussi « mon dernier. Mais je suis toujours aussi motivé avec la même envie de montrer l'attachement à mon village », déclarait-il alors.

S'il gère le village avec rigueur sachant frapper aux bonnes portes pour obtenir les aides nécessaires, Jean-Michel de Monicault est aussi un passionné de patrimoine (membre des Amis des monuments et sites de l'Eure) et un élu souhaitant « redonner toute sa place au végétal ». Il continue ainsi d'œuvrer à valoriser le bâti ancien. À son crédit notamment la rénovation et l'agrandissement de la mairie, la restauration de l'église Saint-Germain ou encore l'embellissement du cimetière. Sans oublier un fleurissement labellisé par trois fleurs, l'aménagement d'une liaison douce piétonne et la création de circuits de promenades.

PONT-DE-L'ARCHE

CROISY-SUR-EURE

Le Prix de la préservation de l'environnement en ligne de mire

Le jury départemental lors d'un tour d'horizon de la commune le 13 juillet dernier.

La campagne départementale des villes et villages fleuris de l'Eure était son plein. Croisy-sur-Eure est l'une des sept communes en course pour le Prix de la préservation de l'environnement de ce millésime 2021. Jean-Michel de Monicault croit à fur comme fer en les chances de la commune. Car le village, dont il est maire depuis 1995, est à la pointe dans ce domaine. « Nous avons créé un circuit de promenade en zone humide en fond de vallée ainsi qu'une voie douce entre Croisy et Menilles » cette dernière étant très empruntée par les familles, les jogueurs, etc.

Au niveau de la gestion de l'eau, l'arrosage des fleurs est effectué « tôt le matin » en récupérant les eaux de pluie « de toutes les toitures de la mairie dans une citerne de 5 000 litres et dans le canal du château ». De plus, le paillage des massifs avec des végétaux broyés permet de limiter l'arrosage. Soucieuse de préserver l'environnement naturel, la municipalité renforce les actions vers le zéro phyto (gratuage mécanique des caniveaux), l'enherbement du cimetière, « redonner sa place au végétal et l'embellir avec un entretien plus écologique et plus aisé », ajoute l'élu.

Par ailleurs, l'augmentation de la durée d'extinction des lampadaires la nuit et le changement des éclairages des lampes LED basse consommation sont des éléments susceptibles également de séduire le jury départemental tout comme la sensibilisation des habitants au tri sélectif ou « comment rendre nos déchets attractifs ». Au niveau des distinctions, la commune affiche trois fleurs, « nous avons obtenu la 3e en 2015, du prix de l'aménagement urbain en 2018 et celui du fleurissement en 2020 ». Jean-Michel de Monicault aimerait donc rajouter le prix de la préservation de l'environnement qui récompense trois communes de l'Eure dans leurs actions « structurantes menées en faveur du milieu naturel ». Outre le diplôme, la distinction est assortie d'un chèque de 800 € qui pourrait donc s'ajouter à celui de 1 500 € « pour le maintien de la 3e fleur ».

CARNET DE CROISY

NAISSANCE
Erren Morin
né le 31 juillet 2021

DÉCÈS
Patrick Malaterre
et de son fils
Anthony

Après vous avoir présenté, ces dernières années, le patrimoine bâti remarquable de Croisy, cette année, nous allons aborder celui de la mémoire de nos anciens à travers l'histoire de notre cimetière.

En parcourant les allées, nous nous arrêtons devant les tombes de ceux que nous avons connus et aimés et dont les souvenirs remontent à notre mémoire ; nous repérons aussi ceux que nous avons oubliés ou dont nous ne savons rien. Tous ces emplacements gardent leurs secrets et tracent la vie de notre village et de nos anciens qui ont marqué l'histoire de Croisy depuis des siècles et qui nous ont laissé le bel héritage dans lequel nous vivons.

Combien de personnes y sont inhumées. Aucun d'entre nous, ne peut le dire, mais le décompte pourrait se faire en consultant les archives paroissiales depuis 1550 puis communales à partir de 1820 gardées précieusement à la mairie. Actuellement nous comptons 125 sépultures. On dénombre 185 personnes qui y sont inhumées
Le terrain du cimetière appartenait au châtelain. C'est le 22 octobre 1823 que la propriétaire, Madame Marie Jeanne Rémy de Turicque, Comtesse de Gain, cède à la commune par acte notarié l'ensemble du cimetière ainsi qu'une bande de terrain derrière le chœur de l'église permettant d'intégrer dans le cimetière communal les sépultures des familles de Jean Louis Dubique de Turicque (+ 30.01.1823) et de Jean-Léonor Romain de Gain de Montagnac (+07.03.1818), propriétaires du château et maires du village.

Le cimetière devient donc municipal. Les noms des familles et de leurs ancêtres défilent en parcourant les allées ; les plus anciennes sont celles dont nous venons de parler. D'autres nous rappellent des personnes ayant marqué leur temps comme quelques anciens maires, adjoints, élus, habitants de toujours, et familles ayant demeuré pendant plusieurs siècles à Croisy.

Mais le cimetière est aussi un site patrimonial. Il est entouré d'un muret datant du 15ème siècle et classé à l'inventaire des monuments historiques depuis le 12 octobre 1934, comme d'ailleurs l'église et l'ensemble du site et de ses arbres. Le muret est visible sur le cadastre de 1700. La carte postale de 1950 le met en valeur et permet de retrouver une perspective ancienne d'un cimetière envahi par les mauvaises herbes et peu entretenu.

Au centre du cimetière, un calvaire est déjà indiqué sur le cadastre de 1700. Il possède depuis le 6 mai 1965 une croix en fer forgé, réalisée par un forgeron de Pacy sur Eure et posée sur une colonne datant du milieu du 19ème siècle (1876).

Il indique le lieu de la fosse commune où étaient enterrés en pleine terre les pauvres et les gens de passage sans sépulture dont les noms peuvent se retrouver dans les registres paroissiaux.

Une mare existait autrefois et a été remblayée en 1965. Elle faisait environ 1000 m². C'est à cet endroit que nous avons installé le jardin du souvenir permettant aux familles de déposer les cendres de leur défunt dans ce nouvel espace de recueillement. Cette création a permis d'ajouter un espace fleuri apprécié des familles et des promeneurs.

En 2020, le conseil municipal a décidé de poursuivre l'aménagement de notre cimetière pour deux raisons : la difficulté d'entretien des allées en évitant le désherbage des surfaces gravillonnées avec des produits phytosanitaires très nocifs et la nécessité de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite, dans des allées non adaptées et peu roulantes.

Les allées principales ont été dallées avec un pavage de grés plat et les allées secondaires transversales ont été nivelées puis directement végétalisées avec un gazon spécial semé directement sur le fond empierré puis roulé. Il se développe alors un tapis de gazon ras dont la tonte n'est nécessaire que 3 fois par an. Les joints des pavés sont aussi réalisés avec cette technique.

Ceux qui sont venus fleurir leur tombe ont pu admirer le résultat. Ce projet a été un des éléments de reconnaissance par le jury des villages fleuris pour l'obtention du « prix de la préservation de l'environnement » du département de l'EURE.

Cyril Garreau

CROISY SUR EURE SE LANCE DANS LA COMMUNICATION 2.0

Il est assez difficile, pour un conseil municipal, un comité des fêtes ou tout autre organisme public, de communiquer avec les habitants de sa commune ; de nombreux canaux existent pourtant : affichage municipal, lettre aux habitants, flyers distribués dans les boites aux lettres, téléphone, e-mail… Mais aucun de ces moyens n'est vraiment satisfaisant, et l'on entend encore trop souvent des « ah mais je n'étais pas au courant ».

ET PUIS IL Y A… PANNEAU POCKET !

Panneau Pocket est une petite application qui s'installe en une minute sur votre téléphone, et qui vous permet de recevoir et consulter les informations de votre commune. Pas de publicités, pas de données personnelles collectées, l'application est ultra-sécurisée, et son usage totalement anonyme.

Panneau Pocket permet de plus à la mairie de diffuser les alertes urgentes, type « alerte inondation » « alerte canicule » en cas de nécessité.

Aujourd'hui, tout le monde possède un smartphone ou presque, ce moyen de communication est encore plus universel que la messagerie électronique. Des milliers de communes françaises utilisent déjà cette application, et l'adhésion des habitants est très forte.

Alors n'attendez plus, installez Panneau Pocket sur votre téléphone (et sur celui de votre voisin(e), qui aura peut-être besoin d'un peu d'aide), en suivant ces étapes très simples :

- Sur votre téléphone, cliquez sur l'application « Google Play » ou « App Store », suivant que vous avez un téléphone Androïd ou un iPhone.
- Recherchez l'application « Panneau Pocket » et cliquez sur « installer ».
- Lancez l'application. Dans la « liste globale » recherchez « Croisy sur Eure ».
- Cliquez sur le petit cœur à droite (il passe en jaune) pour ajouter Croisy à vos favoris.
- Dans « mes favoris » cliquez sur « Croisy sur Eure » pour lire les petits panneaux informatifs (ils sont triés par date, vous passez de l'un à l'autre par un simple glissement de doigts).

Vous pouvez ensuite consulter régulièrement l'application pour vous tenir informés de ce qui se passe dans votre commune. Et les informations « très importantes » vous seront poussées sous forme d'alertes sur votre téléphone.
N'attendez plus, rejoigniez votre commune en ligne, sur Panneau Pocket !

Conception et réalisation : JM de Monicault et N. Péan
Impression : Quadricopie Vernon : 02 32 51 64 30

Retrouvez-nous sur :